



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} juin 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 29 de l'ordre du jour

Effets des rayonnements ionisants

Lettre datée du 18 mai 2010, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

J'ai l'honneur, en tant que Président du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, et en consultation avec les membres du bureau de celui-ci, de vous informer que pour des raisons de force majeure, le Comité a besoin de plus de temps pour donner suite aux dispositions du paragraphe 13 de la résolution 64/85 de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 2009.

Comme vous le savez, l'Assemblée générale, au paragraphe 13 de sa résolution 64/85, a rappelé au Comité scientifique de continuer à réfléchir à la manière dont sa composition actuelle de même que sa composition éventuellement révisée faciliteraient au mieux ses travaux fondamentaux, notamment en élaborant, avec la participation des pays observateurs, des critères et des indicateurs détaillés, objectifs et transparents qui seraient appliqués équitablement et de manière identique aux membres actuels et aux futurs membres, et de lui rendre compte de ses conclusions d'ici à la fin de juin 2010.

Depuis l'adoption de cette résolution, le Président et le Vice-Président ont consulté par courriel et par téléphone les représentants du Comité scientifique et préparé les documents à soumettre à l'examen du Comité avant la fin de juin 2010. Ces documents contenaient des éléments pouvant servir de critères ou d'indicateurs qui ont été établis pour discuter de la question et parvenir à un accord à la cinquante-septième session du Comité qui devait se tenir du 19 au 23 avril 2010. Si l'approche retenue a permis de dégager un consensus de base, il est clairement apparu qu'il fallait organiser un débat et parvenir à un accord en séance plénière du Comité de façon ouverte et collégiale afin de parvenir à des conclusions.

Malheureusement, les perturbations qui ont affecté les transports aériens à la suite des éruptions volcaniques d'avril 2010 en Islande n'ont pas permis à la plupart des représentants, conseillers, observateurs et consultants d'être à Vienne pour participer à cette session du Comité. Le nombre de participants attendus était inférieur au quorum exigé pour prendre des décisions. Après plusieurs jours



d'intenses consultations par courriel et téléphone avec des représentants et des délégations, qui ont été largement facilitées par le secrétariat, j'ai décidé, le dimanche 18 avril 2010 à 7 heures, de reporter la réunion à une date ultérieure. Cette décision a été largement approuvée par les représentants et n'a quasiment pas été remise en question.

En réagissant rapidement à ce cas de force majeure, le secrétariat s'est efforcé de garder suffisamment de ressources pour tenir la cinquante-septième session du Comité scientifique à une autre date. Il n'en demeure pas moins qu'en raison de ces événements malheureux, le Comité n'est pas en mesure de donner suite au paragraphe 13 de la résolution 64/85 de l'Assemblée générale avant le 30 juin 2010. Il n'a pas été matériellement possible de reprogrammer la tenue de la session du Comité avant le 30 juin 2010. Le secrétariat a cependant pris ses dispositions pour bénéficier des installations nécessaires à la tenue de la session du Comité du 16 au 20 août 2010 à Vienne.

Le Comité est pleinement résolu à donner suite à la demande de l'Assemblée générale et demeure conscient que ce processus permettra d'améliorer son efficacité. Je tiens à souligner que le Comité a réaffirmé son vœu de conserver sa composition actuelle. L'élaboration des critères et indicateurs pour en devenir membre est déjà bien avancée et je compte que le Comité parvienne à des conclusions sur cette question à sa prochaine session.

En conséquence, je prévois que le Comité fera rapport de ses conclusions et donnera ainsi suite aux demandes exprimées au paragraphe 13 de la résolution 64/85 de l'Assemblée générale après la tenue de sa session aux nouvelles dates prévues, à savoir du 16 au 20 août 2010 et avant la clôture de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Le Président du Comité scientifique
des Nations Unies pour l'étude des effets
des rayonnements ionisants
(*Signé*) Norman E. **Gentner**
